

L'attitude de la classe politique et de la société civile turques face au Conseil européen de Copenhague

Burcu Gültekin*

ABSTRACT

Turkey's political class and civil society had been mobilized, in their entirety, in favour of the candidacy of their country to the E.U. before the Copenhagen Summit. A sentiment of deception dominated, at first, amongst the Turks at the close of that Summit, which had adjourned the decision of the Europeans on the date for opening of accession negotiations. Later, however, the idea had been accepted that the results of Copenhagen were the best possible. The signing of the Treaty for the accession of the Republic of Cyprus in the E.U. on April 16 in Athens, had been felt in Ankara as a great diplomatic defeat, but the Turks understood that it is urgent, for their own interest, to settle the Cypriot question.

RÉSUMÉ

La classe politique et la société civile de Turquie se sont mobilisées, dans leur ensemble, en faveur de la candidature de leur pays à l'UE avant le sommet de Copenhague. Un sentiment de déception a d'abord dominé chez les Turcs à l'issue de ce sommet, qui a ajourné la décision des Européens sur la date de commencement des négociations d'adhésion, puis s'est imposée l'idée que les résultats de Copenhague étaient les meilleurs possibles. La signature, le 16 avril, à Athènes, du traité d'adhésion de la République de Chypre, a été ressentie, à Ankara, comme une très grande défaite diplomatique, mais les Turcs ont compris qu'il est urgent dans leur intérêt de régler la question chypriote.

L'année 2002 devait être une année critique dans les relations entre la Turquie et l'UE. La vague d'élargissement de 2004 et la perspective de l'adhésion de Chypre rappelaient l'importance des échéances européennes de l'année 2002. La Turquie devait mettre à profit cette

* Institut Français d'Études Anatoliennes-Istanbul

année de façon à accélérer le processus de réforme et entamer les négociations en vue de l'adhésion en 2003. En été 2002, le débat politique s'est concentré sur le respect des critères politiques de Copenhague, en particulier l'abolition de la peine de mort et l'utilisation d'autres langues que le turc dans les émissions de radio et télévision et l'enseignement. Le parti nationaliste, second parti du gouvernement de coalition, qui s'est opposé à ces mesures, a été perçu comme un fauteur de trouble et qualifié de parti anti-européen.

Le 7 juin 2002, une réunion organisée sur l'initiative du Président Sezer sur le thème de l'avenir de la Turquie dans l'UE, rassemble les dirigeants de la plupart des partis politiques représentés au Parlement. La déclaration faite à l'issue de la réunion précise que l'adhésion à l'UE est un objectif commun des partis politiques présents. Le paquet de réformes adopté par le Parlement le 3 août 2002 a une portée considérable. Parmi les amendements adoptés figurent l'abolition de la peine de mort en temps de paix, la possibilité de diffuser des émissions radio et de télévision en kurde, l'extension de la liberté d'expression et l'octroi de davantage de liberté aux minorités religieuses non-musulmanes.

Au lendemain de l'adoption de ces réformes législatives, le Premier Ministre, Bülent Ecevit, déclare à la presse : « *La Turquie est dorénavant plus libre, plus démocratique et plus européenne. Les murs qui nous séparent de l'UE vont maintenant s'écrouler, c'est une certitude. La respectabilité de la Turquie au sein de la communauté occidentale a déjà commencé à s'améliorer. Nous croyons que les critères de Copenhague sont dorénavant remplis. Quand nos amis occidentaux analyseront minutieusement la portée des lois adoptées par le Parlement, ils s'en rendront compte, je n'en doute pas* ». Le Premier Ministre déclare que « *la Turquie a ainsi reconnu la nécessité des critères de Copenhague et est décidée à les mettre en œuvre. Il est impossible de critiquer davantage la Turquie* ». Il ne souhaite même pas envisager la possibilité d'un refus de se voir fixer une date pour l'ouverture des négociations en vue d'adhésion au sommet européen de Copenhague de décembre 2002¹.

Presque simultanément à l'adoption de cet impressionnant paquet de réformes, le Parlement décide de l'organisation des élections législatives anticipées le 3 novembre 2002. Sur fond de campagne électorale, l'échéance de sommet de Copenhague mobilise la classe politique et la société civile. L'échéance de Copenhague qui se résume à la fixation d'une date pour l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion, devient une question d'intérêt national pour les Turcs. Or, aucun autre pays candidat ne s'est vu fixer une date mentionnant la date d'ouverture des négociations d'adhésion; les négociations ont en effet automatiquement débuté quand il fut décidé que le pays en question remplissait pleinement les critères de Copenhague. L'importance du degré de mobilisation des Turcs en fait un enjeu crucial. Par ailleurs, l'attente est d'autant plus grande que l'adoption des réformes d'harmonisation européenne du mois d'août, en pleine période d'instabilité politique et économique est perçu comme un pas considérable vers l'UE ; la conviction que la balle est maintenant dans le camp de l'UE est partagée par une très large partie de l'opinion publique.

La mobilisation de la classe politique et de la société civile pour l'échéance de Copenhague

Concurrence politique autour de l'enjeu européen

Mesut Yilmaz, vice Premier ministre et secrétaire général du parti de la Mère Patrie est le premier homme politique à attirer l'attention de l'opinion publique aux échéances européennes de l'année 2002. Dans un entretien accordé au journal *Hürriyet*² au mois de mai, il déclare : « *si la Turquie rate le train de l'Europe, dans dix ans son unité nationale sera en danger. Nous n'avons que deux mois pour réussir* » et appelle le Parlement à accélérer son travail et si nécessaire à siéger durant l'été. Il explique que « *dans dix ans, le revenu national par habitant en Bulgarie et en Roumanie sera trois à cinq fois supérieur à celui en Turquie. Dans dix ans, le nombre de soldats turcs présents à Chypre sera supérieur à celui des habitants turcs sur l'île* ».

Durant la période électorale, Mesut Yilmaz bâtit sa campagne autour du thème de l'enjeu européen. Bien que la concurrence politique s'intensifie rapidement, il parvient à occuper une position centrale dans le débat sur l'Europe. Il ne manque pas d'évoquer l'argument européen pour demander le report de la date des élections d'un mois. Durant une conférence de presse organisée à Bruxelles, il demande que les élections du 3 novembre soient reportées au 15 décembre dans le but de permettre au gouvernement de se préparer au sommet de Copenhague. Cette proposition lancée depuis Bruxelles, le 12 septembre, donc à moins de deux mois avant les élections est accueillie très froidement par la classe politique. A une période où la crainte de ne pas pouvoir franchir le seuil électoral se manifeste au sein de certains partis, dont le parti de la Mère Patrie, l'instrumentalisation de l'enjeu européen dans une perspective électoraliste semble très largement désavouée.

La concurrence politique sur le thème de l'Europe s'amplifie durant la période électorale. Mesut Yilmaz et Ismail Cem, l'ancien Ministre des Affaires Etrangères et leader du nouveau parti, Nouvelle Turquie, multiplient les voyages dans les capitales européennes; Deniz Baykal et Kemal Dervis intensifient leur contact avec les dirigeants des partis sociaux-démocrates européens. Le nouveau ministre des Affaires Etrangères, Sükrü Sina Gürel, membre du parti social démocrate de Bulent Ecevit et connu pour son intransigeance dans le dossier chypriote, déclare que le ministère soutiendra les initiatives privées et convie à une réunion les représentants des ONG et de la presse. Le parti de la Justice et du Développement dirigé par Recep Tayyip Erdogan demeure discret sur le thème européen durant la campagne électorale. L'activisme de M. Erdogan au lendemain des élections législatives et à la veille du sommet européen de Copenhague est accueilli avec une certaine surprise.

La tournée européenne de Recep Tayyip Erdogan, secrétaire général du parti pour la Justice et le Développement

Les élections législatives du 3 novembre 2002 où le parti pour la Justice et le Développement obtient la majorité des sièges provoquent un effet de choc. Les leaders se prévalant de leur européanité se trouvent brusquement exclus du paysage politique turc. Un parti perçu comme un parti islamiste arrive au pouvoir. Le parti se présente volontiers comme un parti conservateur démocrate. A un mois du sommet de Copenhague, Recep Tayyip Erdogan, secrétaire général du parti pour la Justice et le Développement entame une tournée dans les capitales européennes pour expliquer aux dirigeants occidentaux la conviction européenne de la Turquie. La situation est pour le moins incongrue. Le gouvernement n'est pas encore formé, Recep Tayyip Erdogan secrétaire général du parti politique qui a obtenu environ 40% des voix et dont la participation aux élections a été interdite, est reçu par les dirigeants des États européens et par le Président américain.

M. Erdogan se plaît à se présenter comme la personne la meilleure placée pour convaincre de la détermination de la Turquie à poursuivre le processus de démocratisation auquel les réformes du 3 août ont très largement contribué. Il reçoit un accueil d'autant plus chaleureux qu'il est le premier leader politique à ouvrir le dossier chypriote. Il se démarque de l'approche officielle de la diplomatie turque en déclarant qu'il faut considérer que la question de l'adhésion de la Turquie à l'UE, la question chypriote et la question de la participation de la Turquie à la PESC forment un tout inséparable. Il propose que le Conseil européen de Copenhague fixe à la Turquie une date pour le début des négociations ; et affirme la détermination de son parti à aboutir à une solution sur la question chypriote avant le sommet de Thessalonique de juin 2003. En effet « *la maladie du Président Denktash et le fait que le nouveau gouvernement turc ne soit pas encore formé ne peuvent permettre d'aboutir à une solution avant le sommet de Copenhague* ».

La mobilisation de la société civile pour le sommet de Copenhague

Environ deux cents ONG, sous la férule des institutions du secteur privé, se lancent dans une campagne de sensibilisation et d'action sur l'enjeu européen en juin 2002. Les deux cents ONG qui forment « la Plateforme de la Turquie » appellent le Parlement à adopter le projet de réforme législative sans perdre du temps. « *La place de la Turquie est dans l'UE, nous n'avons pas de temps à perdre* » déclarent-elles. Leur second message est cette fois destiné à l'UE. Il s'intitule « *L'appel de la Plateforme de la Turquie à l'UE* ». « *Nous, universitaires, fermiers, commerçants, ouvriers, journalistes, fonctionnaires, étudiants, artistes, industriels, sportifs, membres du secteur privé et de la société civile formant la Plateforme de la Turquie, disons, que la Turquie a montré sa détermination, maintenant c'est au tour de l'UE* ». La plateforme est d'avis qu'une « *décision contraire à l'attente fragiliserait la foi du peuple turc en la sincérité de l'UE et engendrerait des dommages difficilement réparables à l'avenir* ».

En septembre 2002, après une rencontre à Ankara avec le vice Premier Ministre Mesut Yılmaz, les ONG décident de coordonner leurs actions avec celles du gouvernement. Les institutions se lancent dans une campagne de lobbying au niveau européen en coordination avec le gouvernement. Le but de la campagne est d'expliquer la portée des réformes législatives d'août 2002. L'impression que la Turquie n'a jamais été aussi proche de l'UE et que l'exclusion de la vague d'élargissement de 2004 réduirait à néant les efforts menés depuis une quarantaine d'années guide les actions entreprises. La plateforme rassemble notamment des institutions du secteur privé, les représentants du patronat auxquels se joignent les syndicats des travailleurs. L'Union des Chambres de Commerce de Turquie et la Fondation pour le Développement Economique³, dont la mission est de travailler pour le développement des relations entre la Turquie et l'UE, assurent une fonction de coordination.

La Plateforme Turquie se rend en France, au Danemark, en Angleterre, en Allemagne pour rencontrer des organisations

homologues, organise une conférence à Bruxelles. L'Association des Industriels et des Hommes d'Affaires de Turquie⁴, la plus puissante structure du secteur privé, tout en soutenant les activités de la Plateforme, mène ses propres activités de lobbying. Les représentants de l'Association se rendent au Danemark, en Grèce, en Italie, en Allemagne et en Belgique et rencontrent les responsables politiques et les hommes d'affaires. L'Association sollicite le soutien de l'UNICE et de l'Eurochambres dont elle est membre.

Autre initiative à mentionner, le Mouvement Européen 2002, collectif d'ONG, lance une pétition destinée à être envoyée à Bruxelles et à Copenhague sur le thème de « *la place de la Turquie est dans l'UE. Oui, je souscris* ».

Ainsi la classe politique et la société civile, représentée notamment par les institutions du secteur privé se mobilisent pour que la Turquie puisse avoir sa place dans le processus d'élargissement européen. La fixation par le Conseil européen de Copenhague d'une date d'ouverture des négociations d'adhésion devient un enjeu vital. Les capitales européennes deviennent le champ d'action privilégié. L'intensité de la mobilisation a un effet de surenchère et accroît la tension et les attentes en Turquie et place les gouvernements européens sous pression.

Réactions au résultat du Conseil européen de Copenhague

La décision du Conseil de Copenhague suscite un vaste sentiment de déception en Turquie. Les réactions à chaud, le 13 décembre 2002, font état de ce mécontentement. Le résultat ne satisfait pas les attentes de la Turquie qui souhaitait que le Conseil décide de commencer les négociations d'adhésion dans le courant de l'année 2003. Par ailleurs il est loin d'être à la hauteur des espérances : l'intensité de la mobilisation avait créé un sentiment d'euphorie au sein de la population et accru les attentes; le consensus général autour de l'enjeu

européen et l'action collective en vue de l'échéance du sommet de Copenhague avait donné naissance à un sentiment de puissance.

Les déclarations de la classe politique et des acteurs de la société civile sont convergentes. Le ton est à l'unanimité. Si la déception est réelle, la volonté de consoler et de guider la population n'est pas absente.

A l'issue de conseil de Copenhague, M. Erdogan, secrétaire général du parti pour la Justice et le Développement déclare : « *Cette décision ne répond pas à notre demande, le volontarisme politique et la force de détermination dont nous avons fait preuve auraient dû déboucher sur une meilleure décision* ». Le Premier Ministre, Abdullah Gül « *déclare que la date de décembre 2004 est inacceptable, elle est très tardive* ».

Le consensus se manifeste autour de la question des responsabilités : la Turquie a entièrement rempli ses obligations. M. Gül précise « *nous avons accompli notre devoir, nous avons fait en sorte de nous conformer aux critères politiques de Copenhague, conditions pour l'ouverture des négociations. Nous avons fourni beaucoup d'effort pour expliquer la portée de ces réformes. Nous avons tout fait pour mériter une date* »⁵. La raison sous-jacente est donc à chercher du côté de l'UE. Rifat Hisarciklioglu, Président de l'Union des Chambres (TOBB) résume l'idée qui fournit l'explication de la décision prise à Copenhague en ces termes : « *Nous sommes prêts, mais l'UE ne l'est pas* »⁶. En effet, si la Turquie est déterminée à remplir ses obligations pour devenir membre, l'UE n'est pas prête à l'accueillir. L'idée que l'attitude des opinions publiques européennes a constitué l'obstacle principal fait jour. Le Président Sezer, qui n'hésite pas à afficher très clairement son mécontentement concernant la décision du Conseil de Copenhague tout en ajoutant qu'il n'en est pas surpris, se montre très critique envers l'UE. Les Etats européens n'ont en effet pas su faire face à la pression de leurs opinions publiques. Le Président est d'avis que les Etats membres, notamment l'Allemagne et la France, portent une grande part de responsabilité dans la mesure où, après avoir octroyé à la Turquie le statut de pays candidat en décembre 1999 au Conseil européen de Helsinki, ils n'ont

fourni aucun effort pour préparer leurs opinions publiques à l'idée de voir un jour la Turquie dans l'UE.

Les deux associations du secteur privé, l'Association des Hommes d'Affaires et des Industriels de Turquie⁷ et la Fondation pour le Développement Economique⁸ mettent en exergue le poids des facteurs internes à l'UE qui ont pesé sur la décision prise à Copenhague. Les craintes suscitées par la vague d'élargissement de 2004 et les questionnements quant à la manière dont elle sera gérée, les enjeux des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe et les problèmes macroéconomiques des pays européens sont autant d'éléments qui expliquent l'attitude de l'UE face au processus d'adhésion de la Turquie. L'Association des Hommes d'Affaires et des Industriels de Turquie souligne que l'attitude défavorable des opinions publiques européennes s'explique en grande partie par le retard pris par la Turquie dans le domaine de la démocratisation. Le paquet de réformes adopté en août 2003 n'a pas laissé suffisamment de temps pour convaincre les opinions publiques européennes. De ce fait, il s'avère nécessaire dorénavant de mettre en oeuvre une politique de communication qui vise à informer, et à asseoir « *le concept d'une Turquie démocratique et moderne* » au sein de l'opinion publique internationale.

Ces constats aboutissent à la conclusion que la question de l'ouverture des négociations d'adhésion ne dépend pas des performances de la Turquie. Ainsi il existerait d'autres critères que les critères politiques de Copenhague qui entreraient en ligne de compte. La Fondation pour le Développement Economique indique que la date d'ouverture des négociations dépendra en grande partie de l'impact de l'élargissement de 2004 et de l'évolution des dynamiques internes à l'UE. Elle attire l'attention sur le fait que quelles que soient les conclusions du Rapport Régulier d'octobre 2003 sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion, les négociations ne pourront débiter avant décembre 2004. Par ailleurs, les deux associations reconnaissent que la Turquie, notamment à cause de son

poids démographique, est un grand pays dont l'intégration changera les équilibres internes de l'UE. Le patronat turc aboutit à la conclusion suivante : « *Bien que les équilibres politiques seront déterminants dans le processus d'adhésion, les mécanismes de Copenhague et les critères politiques de Copenhague demeurent les références fondamentales, établies à l'intention des pays candidats. Les autres pays candidats ont entamé leurs négociations d'adhésion en se conformant à ces critères* ».

Ainsi le constat du poids déterminant des facteurs d'équilibre interne à l'UE dans la poursuite du processus d'élargissement ne conduit pas à un éloignement des critères politiques de Copenhague. D'ailleurs, la plupart des déclarations faites à l'issue de conseil de Copenhague s'approprient les critères de Copenhague. Ainsi selon les propos utilisés par le Président de l'Association des Hommes d'Affaires et des Industriels de Turquie⁹, Tuncay Özilhan « *ce qui est primordial n'est pas ce que l'UE décide sur nous, mais ce que la Turquie décide pour son avenir* ».

M. Erdogan déclare le 13 décembre que « *dorénavant quelque soit le résultat, nous continuerons avec détermination pour faire des critères de Copenhague les critères d'Ankara. Les valeurs politiques qui s'expriment dans les critères de Copenhague ne sont pas des valeurs étrangères à notre peuple. Nous pensons que ces valeurs doivent devenir de valeurs propres de notre vie politique, parce que la volonté et l'attente de notre peuple va dans ce sens* ». Il pense que l'adhésion à l'UE sera depuis l'instauration de la République la plus importante étape vers la modernisation, et fournit l'occasion de renforcer les idéaux fondateurs de la République. Selon les propos du Premier Ministre Gül, la Turquie « *va continuer à persévérer sur la même voie pour son peuple* ». Le Président de l'union des chambres (TOBB), M. Hisarcıkoglu souligne « *que la Turquie devienne membre de l'UE ou pas nous allons continuer sur la voie montrée par Atatürk, sur la voie de la civilisation et de la modernité. Je suis convaincu que l'UE se rendra bientôt compte que la Turquie lui est indispensable* ».

Par ailleurs, il devient primordial de ne pas ralentir le rythme, l'objectif étant selon les propos de M. Gül que « *la Turquie pousse l'UE à aller plus vite* ». La Fondation pour le Développement Economique attire l'attention sur le fait que « *le but principal n'est pas d'entamer des négociations mais de les achever* ». Ainsi, dans la mesure où le processus d'adhésion sera long, il faut savoir mettre à profit l'année avant l'ouverture des négociations. Par ailleurs, la possibilité de faire avancer l'échéance de décembre 2004 est envisagée : l'idée étant que la Turquie en remplissant toutes ces obligations avant décembre 2004, demande à l'UE de réviser son calendrier. M. Deniz Baykal, secrétaire général du parti de l'opposition, le parti républicain et populaire déclare que la Turquie doit oeuvrer pour faire débiter les négociations avant décembre 2004 ; l'opposition s'engageant à soutenir les efforts du gouvernement.

Les titres et les sous-titres en rapport à la décision du Conseil de Copenhague utilisés par les quotidiens turcs :

Hürriyet – 13 décembre 2002

« Poursuivre le chemin »

« Erdogan : dans cette nouvelle période, nous serons plus proches de l'UE »

« la Turquie au sein de l'armée européenne »

« Geste de dernier instant de l'UE vers la Turquie »

« La date de rendez-vous de l'UE : décembre 2004 »

« Cox : vous avez remporté une victoire, ne lui donnez pas un air de défaite »

« Garantie de l'UE : il n'y aurait pas de veto »

Milliyet – 13 décembre 2002

« Accepatation sans enthousiasme »

« Blair : possible avant 2004 »

« Satisfaction mitigée »

« La date de 2004 est définitive »

Yeni Safak – 13 décembre 2002

« Voie médiane : 2004 »

Radikal – 13 décembre 2002

« Et voici la riposte de l'UE »

Entrée dans une ère nouvelle dans les relations Turquie – UE : une relation basée sur des certitudes

La décision de Copenhague est interprétée comme le second meilleur résultat. S'il ne s'agit pas du meilleur résultat, ceci est lié, selon les propos de M. Erdogan, au fait que « *la Turquie a placé la barre très haut* ». La classe politique, à l'exception du parti nationaliste, les associations du secteur privé ainsi qu'un grand nombre de journalistes, estime que la décision prise au Conseil européen de Copenhague accorde le calendrier demandé mais avec un an de retard : la Turquie avait demandé que les négociations débutent à la fin de l'année 2003, tandis que c'est la date de décembre 2004 qui a été retenue. La date de décembre 2004 est perçue comme la date d'ouverture des négociations. Les explications fournies par les dirigeants européens et le Président du Parlement européen, après l'annonce de la décision, auraient sans doute encouragé les responsables turcs à percevoir l'échéance de décembre 2004, comme la date très probable de l'ouverture des négociations d'adhésion. En effet, la décision fait mention de la date de décembre 2004 en tant que date à partir de

laquelle l'Union européenne ouvrira sans délai des négociations d'adhésion au cas où le Conseil européen, sur la base d'un rapport et d'une recommandation de la Commission, aurait décidé que la Turquie satisfaisait aux critères politiques de Copenhague. Or, selon la conviction générale, la Turquie pourrait se plier sans problème d'ici la fin de l'année 2004 aux critères politiques de Copenhague, critères dont l'importance est clairement admise par la Turquie. L'ouverture des négociations est perçue comme un processus qui doit s'enclencher presque automatiquement, dans la mesure où il n'est pas question que de nouvelles conditions préalables viennent s'ajouter aux critères de Copenhague.

La décision de Copenhague est perçue comme l'annonciateur d'une ère nouvelle dans les relations entre la Turquie et l'UE. Selon les propos des dirigeants turcs, avec cette décision les relations avec l'Union entrent dans « une nouvelle dimension », elles « *s'engagent dans une nouvelle voie parfaitement balisée* ». Ainsi à partir de décembre 2004, c'est le processus de négociation qui servira de fondement aux relations entre la Turquie et l'UE. Et M. Erdogan de déclarer « *dans cette nouvelle période, nous serons beaucoup plus proches de l'UE qu'auparavant* ».

Voie divergente : interprétation du parti nationaliste

L'interprétation donnée par M. Devlet Bahçeli, secrétaire général du parti nationaliste, le MHP, constitue la seule voie dissidente. Elle n'arrive certes plus à se faire entendre : Le parti nationaliste, qui après avoir demandé la tenue des élections législatives anticipées, n'a pu franchir le seuil électoral, a disparu de la scène politique turque. Néanmoins, la position du parti reflète l'opinion d'une frange de la population suspicieuse à l'égard de l'UE.

M. Bahçeli pense que le Conseil européen de Copenhague a révélé les intentions de l'UE concernant la Turquie et Chypre. Le

gouvernement est vivement critiqué d'être entré dans une logique de marchandage avec l'UE, et d'avoir sacrifié les intérêts vitaux du pays par une diplomatie guidée par l'opportunisme. La Turquie n'a eu, selon M. Bahçeli, en contrepartie, qu'un « *rendez-vous pour la fixation de la date de début de négociations* » ou « *une date conditionnelle pour l'ouverture des négociations d'adhésion* », le Conseil européen s'étant uniquement engagé à discuter de l'éventualité de la fixation d'une date pour l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie dans deux ans.

Ainsi, la décision impose à la Turquie une période d'attente et ne comporte aucun signe d'engagement concret de la part de l'UE. Le parti nationaliste dénonce la discrimination dont une nouvelle fois la Turquie a été victime, et appelle le pays à la vigilance : la Turquie sera amenée à faire face à de nouveaux diktats de la part de l'UE et encourt le risque de payer un lourd tribut, à commencer dans le dossier chypriote.

La Turquie, pays candidat engagé dans le processus irréversible de l'élargissement

La Turquie considère que son gain principal a été de voir son statut de pays candidat à l'adhésion réaffirmé. Sa principale satisfaction est de se voir incluse dans le processus d'élargissement. En effet, la déclaration conjointe de l'UE et des Etats adhérents « Une seule Europe » qui sera annexée à l'acte final du traité d'adhésion des dix pays qui rejoindront l'union en 2004, a été très favorablement accueillie par la Turquie. La mise en exergue du caractère continu, inclusif et irréversible du processus d'élargissement a été perçue comme un élément de garantie supplémentaire quant à la reconnaissance de son statut de pays candidat.

Le Conseil européen de Copenhague des 12-13 décembre 2002 qui constitue un pas décisif dans le processus d'élargissement, marque un certain volontarisme quant à la candidature de la Turquie. Le Conseil

marque donc la fin des négociations d'adhésion avec Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie. L'UE déclare « *se réjouir à présent d'accueillir ces Etats en tant membres au 1^{er} mai 2004* ». Chypre fait donc partie des dix Etats qui deviendront membres de l'UE en mai 2004. L'UE se donne pour objectif d'accueillir la Bulgarie et la Roumanie en tant que nouveaux membres en 2007.

Le Conseil européen rappelle la décision qu'il a prise en 1999 à Helsinki, selon laquelle la Turquie est un pays candidat qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats. L'UE rappelle l'importance des critères politiques arrêtés en 1993 à Copenhague pour l'adhésion à l'Union : ainsi l'adhésion requiert de la part d'un pays candidat qu'il ait des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection. Aussi, la Turquie se voit-elle accordée une période d'un an pour se conformer entièrement aux critères politiques de Copenhague. En effet dans ce cas de figure l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion aura lieu sans délai.

Force est de constater que l'enjeu pour la Turquie était de se voir inscrite concrètement dans le processus d'élargissement. Consciente que le Conseil européen de Copenhague devait constituer un tournant décisif et contribuer à clarifier les contours de la future carte de l'UE, la Turquie voulait avoir la certitude que sa candidature était reconnue. Le souhait de se voir fixer une date d'ouverture de négociations devait donc permettre, en établissant une échéance fixe, de clarifier la nature de la relation qui la lie à l'UE. La volonté de faire débiter les négociations en 2003 était motivée par la crainte de devoir faire face à partir de mai 2004 à un veto chypriote. Par ailleurs, l'objectif était de ne pas se couper de la Roumanie et de la Bulgarie.

Fondamentalement, la crainte majeure de la Turquie, a été d'être déchue de son statut de pays candidat. L'impression que le Conseil

européen de Helsinki de décembre 1999 n'avait en fait octroyé un statut de pays candidat qu'en théorie semblait s'imposer. La perspective d'adhésion se dissipait aisément dans la mesure où aucune échéance fixe n'avait été établie et le chemin à parcourir était bien peu balisé.

Or, le débat de fond sur l'identité et le statut de la Turquie qui s'est engagé en novembre 2002 par les propos de M. Valéry Giscard d'Estaing¹⁰, président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, a apporté une signification et profondeur toute particulière à la décision qui devait être prise par le Conseil européen de Copenhague. La question de savoir si la Turquie était d'emblée géographiquement et culturellement exclue de la sphère européenne, et la nécessité de clarification de la nature de l'engagement pris par l'UE lors de l'acceptation de la candidature turque lors de Conseil européen de Helsinki se sont manifestées avec d'autant plus d'acuité. Parallèlement, les craintes de la Turquie de se voir accorder un statut spécial se renforcent. Elle accueille avec suspicion le Rapport Régulier de 2002 de la Commission Européenne. La révision du partenariat d'adhésion traduirait-elle la remise en cause de sa candidature. Le groupe chrétien-démocrate propose au Parlement Européen d'annuler la candidature de la Turquie et de lui proposer en contrepartie un statut particulier. La proposition est rejetée lors du vote du 21 novembre 2002. Aussi, dans ce contexte, la réitération de la candidature de la Turquie revêt-elle une importance toute particulière.

La question chypriote

La question chypriote est reléguée en seconde position. La classe politique et l'opinion publique en général sont davantage intéressées par la candidature de la Turquie que l'affirmation de l'adhésion de Chypre à l'UE en mai 2004. Les assurances données par les dirigeants européens, notamment le ministre des affaires étrangères de la Grèce que « *ce sont les 25 membres de l'UE ensemble qui décideront de l'adhésion de la Turquie* » dissipent les craintes de la Turquie

concernant le risque d'un veto chypriote qui bloquerait son processus d'adhésion.

Le gouvernement, ainsi que le parti d'opposition se réjouissent de voir que la question chypriote est déconnectée de la question de l'adhésion de la Turquie à l'UE. Par ailleurs la décision de suspendre l'application de l'acquis dans la partie nord de l'île est interprétée comme la reconnaissance de la partition de l'île. L'importance de la date du 28 février 2003, en tant que date ultime pour l'aboutissement à un « règlement global du problème chypriote » est mis en lumière principalement par l'Association des Hommes d'Affaires et des Industriels de Turquie qui appelle à une attitude favorable aux recherches de paix sur l'île.

Or, au lendemain du Conseil européen de Copenhague, l'évolution du contexte régional au Moyen-Orient et les préparatifs de la guerre de l'Irak amènent la Turquie à modifier ses priorités en matière de politique étrangère. Dans une situation d'incertitudes aggravée, la crise dans les relations avec les Etats-Unis provoque une perte de repères; l'échéance du 28 février perd de son importance. Le Conseil européen d'Athènes du 16 avril, qui coïncide avec un relatif apaisement des tensions au Moyen-Orient, rappelle à la Turquie l'évolution du calendrier européen et la renvoie au dossier chypriote.

Les retrouvailles européennes d'Athènes : « L'UE s'agrandit et la Turquie est absente de la photo de la famille européenne »

Le Conseil informel d'Athènes du 16 avril constitue une traduction dans les faits des décisions prises à Copenhague. La signature du traité d'adhésion avec les dix nouveaux membres est perçue comme un moment historique, un jour décisif dans le processus d'élargissement et d'unification du continent européen. Or, la Turquie s'exclut elle-même de cet événement : afin d'éviter de côtoyer le dirigeant chypriote grec, ni le chef du gouvernement, ni le ministre des affaires

étrangères de la Turquie ne participent à la cérémonie de signature du traité d'adhésion.

Les réactions de la presse turque au lendemain du Conseil informel d'Athènes permettent de mieux appréhender, a posteriori, l'enjeu qu'avait représenté l'échéance de Copenhague du 13 décembre. La plupart des quotidiens datés du 17 avril, publient en première page la photo de famille prise à la fin du Conseil d'Athènes ; les titres reflètent un profond sentiment d'amertume. « *La photo qui fait mal* » titre le quotidien Sabah, et le quotidien Radikal « *Trouvez le manquant !* » Pour la première fois depuis l'acceptation de sa candidature à Helsinki en décembre 1999, la Turquie ne se trouve pas sur la « *photographie de la famille européenne* ». Que la Turquie, contrairement à la Bulgarie et la Roumanie, pays candidats également exclus de la vague d'élargissement de 2004, ne soit pas présente à la cérémonie de signature du traité d'adhésion est vivement critiqué. Le fait qu'au moment où « *l'UE s'agrandit, la Turquie soit absente* » inquiète. Que la Turquie soit amenée à s'exclure volontairement d'un tel événement est perçu comme l'échec de la diplomatie turque. Le quotidien Radikal, daté du 17 avril résume la situation en ces termes : « *La Turquie, n'ayant pas réussi à initier une dynamique en faveur de la résolution du problème chypriote, n'a pas pris sa place sur la photo de famille pour ne pas être vue avec le dirigeant Chypriote grec, et a connu une des plus grandes défaites diplomatiques de la période républicaine* ».

Parallèlement, la presse turque inscrit la question chypriote sur l'agenda européen de la Turquie. Au lendemain de la signature d'adhésion, les reportages opposent la joie et l'euphorie qui règnent au sud de l'île, à l'amertume et la tristesse qui s'installe au nord. Le quotidien Radikal titre le 18 avril : « *Une île traversée en son milieu par l'UE* ». Les messages du dirigeant de la partie turque de l'île sont souvent critiqués, parfois tournés en dérision. Le quotidien économique et financier Finansal Forum titre le 17 avril : « *Dernière date : 1^{er} mai 2004* », et rapporte en première page les déclarations des dirigeants des partis de l'opposition chypriotes turcs qui ont accepté

de rencontrer M. Simitis et qui souhaitent pouvoir aboutir à une solution avant l'adhésion effective de la partie grecque à l'UE.

La réunion du Conseil d'association CE-Turquie qui se réunit le 16 avril, le jour de la signature du traité d'adhésion par les dix nouveaux membres à Athènes, et qui discute du partenariat d'adhésion renforcé proposé par la Commission Européenne à la Turquie, rassure cette dernière. Conformément à la décision prise en décembre 2002 à Copenhague, la stratégie d'adhésion prévue pour la Turquie est renforcée. Dorénavant, l'aide financière octroyée à la Turquie dont le montant est considérablement accru, sera financée au titre de la ligne budgétaire « dépenses de préadhésion ».

L'impression que la Turquie est incluse pour de bon dans le processus d'élargissement s'installe, parallèlement à l'urgence d'aboutir à une solution sur la question chypriote.

NOTES

1. *Hürriyet*, 04/08/2002, « Türkiye artık daha özgür ». (« La Turquie est dorénavant plus libre »).
2. *Hürriyet*, 10/05/2002, Feriî Tinç, « Ulusal bütünlük tehlikeye girebilir » (« L'unité nationale peut être en danger »).
3. TOBB, IKV.
4. TÜSIAD.
5. Déclarations rapportées par le quotidien *Hürriyet* dans son édition du 13 décembre 2002.
6. *Hürriyet*, 15 décembre 2002, « Biz hazırız, AB degil ».
7. Communiqué de presse du TÜSIAD daté du 16 décembre 2002.

8. Communiqué de presse de l'IKV daté du 14 décembre 2002.
9. Tuncay Özilhan, « AB : uzun ince bir yol », *Görüş*, janvier-février 2003.
10. Entretien accordé par Valéry Giscard d'Estaing le 7 novembre 2002 au *Monde*.